

**Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2013**

**I- Prêts garantis**

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	<b>35 001 M €</b>

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
	<b>35 001 M €</b>

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 550 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	12 451 M €
	<b>35 001 M €</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 655 M €	9 804 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 895 M €	2 647 M €
	<b>22 550 M €</b>	<b>12 451 M €</b>

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	37	0 M €	0
1994	2 M €	204	0 M €	1
1995	4 M €	400	0 M €	1
1996	17 M €	1 552	0 M €	24
1997	32 M €	2 128	1 M €	26
1998	62 M €	3 335	1 M €	126
1999	156 M €	6 351	7 M €	446
2000	184 M €	5 793	5 M €	272
2001	213 M €	5 437	14 M €	487
2002	371 M €	7 772	42 M €	1 265
2003	793 M €	13 450	167 M €	3 726
2004	1 532 M €	21 148	526 M €	9 524
2005	2 901 M €	33 481	1 124 M €	15 674
2006	3 834 M €	41 102	1 760 M €	20 450
2007	3 292 M €	35 575	1 655 M €	18 004
2008	1 592 M €	19 234	827 M €	9 931
2009	1 775 M €	19 173	1 150 M €	13 057
2010	2 964 M €	30 123	2 771 M €	29 761
2011	1 546 M €	16 110	1 316 M €	14 921
2012	980 M €	10 018	812 M €	8 279
2013	300 M €	2 927	273 M €	2 566
	<b>22 550 M €</b>	<b>275 350</b>	<b>12 451 M €</b>	<b>148 541</b>

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	739	2 M €	381
1	49 M €	7 022	30 M €	3 264
2	117 M €	9 214	78 M €	4 593
3	180 M €	8 727	130 M €	4 940
4	259 M €	8 844	214 M €	6 193
5	360 M €	9 756	284 M €	6 836
6	509 M €	11 222	356 M €	7 195
7	717 M €	13 349	529 M €	9 575
8	821 M €	13 555	559 M €	8 884
9	878 M €	13 339	607 M €	8 710
10	970 M €	13 576	584 M €	7 735
11	1 082 M €	14 558	536 M €	6 533
12	1 427 M €	17 883	889 M €	10 142
13	1 505 M €	17 163	856 M €	9 186
14	1 406 M €	14 634	856 M €	8 145
15	1 169 M €	11 816	585 M €	5 335
16	860 M €	8 697	370 M €	3 253
17	1 301 M €	11 567	715 M €	5 805
18	1 764 M €	14 866	825 M €	6 591
19	1 598 M €	13 104	858 M €	6 598
20	1 131 M €	8 977	574 M €	4 316
21	655 M €	5 217	286 M €	2 159
22	988 M €	7 372	620 M €	4 402
23	947 M €	6 925	410 M €	2 939
24	803 M €	5 782	310 M €	2 134
25	535 M €	3 878	236 M €	1 656
26	193 M €	1 396	55 M €	405
27	153 M €	1 029	53 M €	362
28	101 M €	665	27 M €	171
29	55 M €	377	12 M €	74
30	14 M €	101	5 M €	29
	<b>22 550 M €</b>	<b>275 350</b>	<b>12 451 M €</b>	<b>148 541</b>

#### 5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

#### 6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté A+ par Standard & Poor's et Aa3 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

#### 7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

### **II- Exposition sur les personnes publiques**

Néant

### **III - Organismes de titrisation et entités similaires**

Néant

### **IV- Valeurs de remplacement**

Au 30 juin 2013 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 2 572 015 Euros
- Dépôts à termes des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 32 jours.

### **V- Remboursements anticipés**

Au cours du second trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculés sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 7,59% (taux annualisé).

### **VI- Risque de taux**

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 30 juin 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 28 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

## **VII- Couverture du besoin de liquidité**

Au 30 juin 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dûs au titre des émissions sont couverts par les prêts miroirs avec la BFCM
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 397 973 euros.
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 279 990 euros.

Compte tenu des liquidités disponibles par ailleurs, les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.